Retards de paiement des personnels rémunérés par le ministère : la CGT-Culture exige un plan d'urgence !

Le 16 septembre 2026

Lors du CSA Ministériel du 7 avril, la CGT-Culture avait interpellé la ministre de la Culture sur le nombre très inquiétant d'agent·es qui connaissaient des **retards de paiement des rémunérations pour les heures de travail réalisées sur services faits** (primes dominicales, jours fériés et heures supplémentaires).

Les agent·es travaillant dans les services à compétence nationale (SCN) et les établissements publics (EP) rémunéré·es directement par le ministère sont très largement concerné·es par ses retards pouvant aller sur plusieurs années et les mettant en difficulté financière.

Le ministère avait pris l'engagement devant le CSA-M puis par courrier de mettre un calendrier de rattrapage en place **avant l'été 2026**.

De nombreux personnels continuent de nous solliciter en nous confirmant leurs très grandes difficultés pour obtenir le paiement de ces heures. Pour certain·es, cela représente plusieurs centaines d'euros et cela concerne principalement les agent·es de catégorie C. Exaspéré·es, certain·es agent·es ont même engagé une mise en demeure à l'encontre du ministère.

Par ailleurs, beaucoup de services du ministère ne fonctionnent qu'avec la multiplication des heures supplémentaires pour compenser les suppressions de postes imposées dans le cadre du « schéma d'emplois ».

Tout travail mérite salaire ! Il n'est pas acceptable que le ministère ne soit pas en capacité de payer ces rémunérations dans les 2 mois suivant le service fait, comme c'est la règle.

La CGT-Culture exige :

- **un état des lieux précis fait par l'administration sur les arriérés de salaires dûs aux agent·es**
- **un calendrier de règlement des retards mis en place sans délai**
- **le rétablissement de la chaîne opératoire de paiement**

Si vous êtes concerné·e, n'hésitez pas à prendre contact avec la CGT-Culture !